

ORDONNANCE P-12.2, o. 018

RÈGLEMENT SUR LA PROPRIÉTÉ ET SUR
LA PROTECTION DU DOMAINE PUBLIC ET
DU MOBILIER URBAIN (R.R.V.M., chapitre
P-12.2, article 7)

Ordonnance relative à l'événement

« Programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal »

À la séance régulière du 3 septembre 2019, le conseil de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

1. À l'occasion de l'événement « *Programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* », il est permis de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée sur les sites indiqués aux tableaux joints en annexe de l'ordonnance B-3, o. 081;
2. Durant l'exécution des travaux de peinture :
 - 1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
 - 2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tel une ligne, une marque ou un signe au sol.
3. Cette autorisation est valable selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués aux tableaux joints en annexe de l'ordonnance B-3, o. 081;
4. À l'expiration de la période visée à l'article 3, la peinture doit être enlevée;
5. Les organisateurs de cet événement sont responsables de l'application de la présente ordonnance.

ÉVÉNEMENTS PUBLICS ENTÉRINÉS - 3 septembre 2019

NOM DE L'ÉVÈNEMENT	NOM DE L'ORGANISME	OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (montage et démontage inclus)	LIEU	B-3 art. 20 (bruit)	P-1 art. 8 (vente)	P-1 art. 3 (cons. alcool)	C-4-1 (fermeture de rue)	V-1 art. 22 (hippomobile)	2006-10 (propreté)
Fête de la rentrée	École Laurier	Le 5 septembre 2019 De 16 h à 21 h	Parc Sir-Wilfrid-Laurier	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Exempté
Parcours Parkinson	Parkinson Montréal-Laval	Le 8 septembre 2019 De 6 h 30 à 14 h	Parc La Fontaine	Oui	Non	Oui	Non	Non	Exempté
Inauguration du skatepark	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal	Le 19 septembre 2019 De 16 h à 20 h	Skatepark Mile End et rue Cloutier	Oui	Non	Non	Non	Non	Exempté
Le Grand Prix Cycliste de Montréal	Grand Prix Cycliste Québec Montréal	Du 14 au 15 septembre 2019 24 h / 24 h	Parc Jeanne-Mance et parcours à déterminer	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Exempté
Marathon International Oasis de Montréal	Marathon International de Montréal Oasis (MIMO)	Du 21 au 22 septembre 2019 24 h / 24 h	Parc La Fontaine et parcours à détermine	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Exempté
BBQ Annuel POP Montréal	Festival international de musique POP Montréal	Du 27 au 29 septembre 2019 24 h / 24 h	Skatepark Mile End et rue Cloutier	Oui	Non	Non	Non	Non	Exempté

ÉVÉNEMENTS PUBLICS ENTÉRINÉS - 3 septembre 2019

NOM DE L'ÉVÈNEMENT	NOM DE L'ORGANISME	OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (montage et démontage inclus)	LIEU	B-3 art. 20 (bruit)	P-1 art. 8 (vente)	P-1 art. 3 (cons. alcool)	C.4-1 (fermeture de rue)	V-1 art.22 (hippomobile)	2006-10 (propreté)
Revivre	Association québécoise de soutien aux personnes souffrant de troubles anxieux, dépressifs ou bipolaire	Le 29 septembre 2019 De 6 h à 18 h	Parc La Fontaine	Oui	Non	Non	Non	Non	Exempté

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx

Le maire suppléant,

Alex Norris